



## Comité de Suivi Individuel de thèse / Individual Supervision Committee

Le comité doit se réunir au moins une fois par an avec le doctorant et l'encadrant (ou les encadrants), davantage si nécessaire (la visio est possible). Une partie de la réunion a lieu en présence seulement du doctorant.

Le comité fait le point sur tous les aspects de la thèse, en particulier :

- l'environnement et les conditions matérielles : bureau, accès aux ressources matérielles, notamment aux moyens informatiques, à la documentation...
- vie scientifique : participation à des séminaires et colloques, politique de publication, avancement de la thèse...
- encadrement : relations avec l'encadrant, disponibilité...
- financements : prise en charge de déplacements, de séjours à l'extérieur...
- formations suivies (le doctorant doit suivre 60 h de formation, qui peuvent comprendre des activités collectives liées à la thèse, des écoles d'été...)
- préparation de l'avenir professionnel

Après chaque réunion, les membres du CSI remplissent ensemble ce document avec les informations stipulées ci-dessus (il peut être assez court si la thèse se déroule bien et remplacé par un document libre en pdf si le comité préfère). Ensuite l'un des deux membres le transmettra à l'école doctorale par mail.

Un avis du comité de suivi est obligatoire pour la réinscription du doctorant à partir de la 3<sup>e</sup> année (dernière case du document)

Nom / Prénom du doctorant :

Inscription en :  1<sup>ère</sup> année  2<sup>e</sup> année  3<sup>e</sup> année  année dérogatoire

Laboratoire :

Établissement :

Nom du directeur de thèse :

Deux membres du CSI :

### Point sur le déroulement de la thèse (se référer aux aspects indiqués ci-dessus) :

Avis du directeur du comité pour l'inscription en 3<sup>e</sup> année ou plus:

Favorable

Défavorable